

Compte-rendu Session plénière du CNDSI 28 novembre 2023

PROPOS INTRODUCTIFS

La Secrétaire d'Etat Chrysoula ZACHAROPOULOU s'est réjouie de retrouver les membres du CNDSI à l'occasion de cette réunion plénière. En complément, ses échanges réguliers avec les membres du CNDSI tout au long de l'année marquent sa **volonté de renforcer le lien entre tous les acteurs pour alimenter un travail collectif et ambitieux.**

Premier point à l'ordre du jour, le **CICID** a permis de formuler une doctrine claire pour la mise en œuvre de cette ambition partenariale dotée de **moyens renforcés**. Face à la brutalisation du monde, aux fragmentations et à la résurgence des blocs, **le CICID nous donne les moyens d'assumer le caractère politique de nos coopérations et partenariats**. Afin que nous puissions répondre ensemble aux grands défis mondiaux, ces coopérations doivent être plus **flexibles, transactionnelles, visibles** et plus à même de se positionner à la confluence de nos intérêts, de nos besoins et de ceux de nos partenaires.

Aujourd'hui, l'enjeu est de coordonner et de mettre en œuvre les orientations du CPD et du CICID de façon efficace. La Secrétaire d'Etat a indiqué avoir tenu la **première réunion du comité trimestriel de pilotage de notre politique d'investissement solidaire et durable** le 13 novembre dernier, avec les MEFSIN et en présence des opérateurs. Sur le **plan thématique**, les **dix objectifs politiques prioritaires du CPD** constituent la **colonne vertébrale de l'action de l'Equipe France**. Les OSC françaises et locales pourront contribuer aux stratégies pays consolidées par les ambassadeurs et les ambassadrices dans le **cadre des conseils locaux du développement**. Ces dix objectifs thématiques nourriront les contrats d'objectifs et de moyens des opérateurs et réorganiseront nos efforts de **redevabilité**.

Sur le plan **géographique**, notre politique de développement doit également **s'adapter aux nouvelles réalités géopolitiques**, comme la montée en puissance de grands émergents et l'opportunité de nouveaux partenariats. Il n'y a plus de liste figée de pays prioritaires. Un nouvel indicateur est fixé pour l'aide bilatérale, visant à consacrer **au moins 50% de l'effort financier de l'Etat aux PMA dès 2024**. L'**Afrique** restera donc une géographie importante, mais avec un regard nouveau fondé sur une approche plus stratégique, et donc sur nos intérêts partagés.

La Secrétaire d'Etat a salué les progrès considérables effectués dans le **pilotage central et local de notre politique d'investissement solidaire**. Elle a mis en avant la **montée en puissance du Fonds Equipe France** (60M EUR en 2023, avec une augmentation en 2024). Ces projets à la main des ambassadeurs et ambassadrices doivent permettre à l'Agence française de développement (AFD) de

se positionner sur des projets de plus grande ampleur, au montage plus complexe, plus long et faisant intervenir des composantes d'infrastructure.

Le **contexte géopolitique caractérisé par de multiples crises impacte nos actions de développement et de solidarité internationale**. Depuis les attaques terroristes du 7 octobre menées par le Hamas contre Israël et sa population, **l'action de la France s'articule autour de trois piliers** : 1/ **Œuvrer au respect du droit international humanitaire dans la bande de Gaza**. Elle a rappelé la position de la France en faveur d'une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue. La **Conférence humanitaire** organisée par la France le 9 novembre dernier a permis d'obtenir un milliard d'euros d'engagements pour les civils de Gaza, auxquels la **France prend toute sa part en portant son aide humanitaire à 100 millions d'euros pour 2023**. 2/ **Garantir la sécurité pour tous**. La France est mobilisée pour éviter un embrasement régional et demeure particulièrement attentive à la situation au Liban. 3/ **Œuvrer à la réouverture décisive d'un horizon politique**. La Secrétaire d'Etat a appelé à agir de manière décisive pour parvenir à une solution à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité. La **France avait refusé la suspension de l'aide aux Palestiniens**, tout en s'assurant des procédures afin que notre aide ne permette pas de financer le Hamas.

Dans le contexte de **la crise au Sahel**, la décision de **suspendre de l'aide au Niger s'inscrit dans une logique assumée**, prise dans le cadre d'une stratégie politique de pression immédiate et maximale contre un régime illégitime. Cette décision vient également en soutien aux autorités nigériennes légitimes et aux actions prises par les autorités régionales, notamment la CEDEAO. La Secrétaire d'Etat a souligné le **maintien de l'aide humanitaire de la France au Burkina Faso et au Niger** et de la coopération culturelle et universitaire. La France regrette la décision des autorités maliennes d'interdire tout financement public et tout appui français aux ONG.

La Secrétaire d'Etat a rappelé que **l'agression russe en Ukraine se poursuit**. Elle a réaffirmé **le soutien indéfectible de la France à la nation ukrainienne** et a remercié l'Envoyé spécial pour l'aide et la reconstruction de l'Ukraine, M. Pierre Heilbronn, de sa mobilisation. En plus du soutien aux besoins immédiats de la population ukrainienne avec le Centre de crise et de soutien du MEAE et via le financement d'organisations internationales et d'OSC présentes sur le terrain, la France travaille à la mise en place d'un **partenariat de long terme en vue de la reconstruction de l'Ukraine et de sa modernisation**.

La **contribution de la société civile à la diplomatie climatique française** était également à l'ordre du jour de la réunion plénière. La **France reconnaît pleinement le rôle des acteurs non-étatiques** et œuvre à l'inclusion de ces acteurs, ONG, entreprises, villes, régions, universités, mouvements de jeunesse, communautés locales et peuples autochtones, dans les négociations. A l'instar des années précédentes, la France organisera tout au long de la COP des événements sur son pavillon pour valoriser les actions des acteurs non-étatiques et apprendre de leurs solutions. La Secrétaire d'Etat se rendra à la COP pour porter un **message d'ambition sur l'atténuation, l'adaptation et la sortie des énergies fossiles et sur la question des financements**. La Secrétaire d'Etat a salué les **échanges continus entre l'équipe interministérielle climat et la société civile**. Pour répondre à cet objectif d'**inclusivité**, la délégation française intègre pleinement depuis 2009 deux jeunes délégués à l'équipe de négociateurs. La France promeut également la participation de tous les acteurs à travers des initiatives sectorielles. Chaque édition des « **One Planet** » est l'occasion de valoriser un sujet et de rassembler de nombreux décideurs et acteurs non-étatiques. La Secrétaire d'Etat a appelé à **renforcer cette dynamique collective**, dans la continuité du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial.

La Secrétaire d'Etat a conclu son discours introductif en soulignant l'importance que revêtait l'année à venir pour le CNDSI. La célébration des **dix ans de l'instance était l'occasion de réaliser la première**

évaluation du CNDSI, à la fois rétrospective et prospective. La Secrétaire d'Etat a remercié les membres du CNDSI pour leur mobilisation.

Shanti BOBIN, sous-directrice des affaires financières multilatérales et du développement (Direction générale du Trésor, MEFSIN), a souligné la participation de ses équipes à l'élaboration de la stratégie d'investissement solidaire et durable de la France, en partenariat avec le MEAE. La DGT est notamment chargée du volet économique et financier (banques et fonds multilatéraux, enjeux de prêts, dettes, etc.). Le MEFSIN finance de nombreuses interventions en matière d'environnement et de climat. La DGT a rappelé être pleinement engagée sur les orientations fixées par le CPD et le CICID et mobilisée sur l'évaluation de nos politiques dans le cadre de la **Revue par les pairs** actuellement menée par l'OCDE. Elle a remercié les membres du CNDSI pour leur participation à ce processus d'évaluation.

I) Aide publique au développement et situation géopolitique

– Ukraine –

P. HEILBRONN, Envoyé spécial de la France pour l'aide et la reconstruction de l'Ukraine, a souligné le défi que constitue le soutien à l'Ukraine et la nécessité pour y répondre d'une mobilisation internationale. Il a identifié deux dimensions principales : 1/ **une dimension stratégique**, appelant une réponse de la France aux différents horizons temporels, en coopération avec les partenaires européens et internationaux ; 2/ un **travail de terrain avec la société civile** (collectivités territoriales, ONG, entreprises) autour d'un plan d'action s'appuyant sur des instruments adaptés.

P. HEILBRONN a rappelé les efforts de soutien réalisés en coordination avec les autorités du pays dans une **approche partant des besoins**, articulée à la fois dans le cadre de relations avec les autorités gouvernementales mais également avec les OSC ukrainiennes (approche multi-dimensionnelle) : **à court terme sur des enjeux humanitaires et à long-terme dans l'optique d'un accompagnement au processus d'adhésion à l'Union européenne.**

Pour y répondre, des **crédits spécifiques dédiés au soutien à la résilience sont mis en œuvre par le CDCS** (300 M EUR) mais également de nouveaux outils comme **l'assurance investisseurs** qu'offre la Banque publique d'Investissement depuis juin dernier. Cet outil permet de garantir à 95% tout investisseur contre le risque de destruction de son investissement du fait de la guerre. **L'aide-projet constitue donc un axe important et complémentaire de l'aide macro financière**, qui se compose de financements à la fois multi- et bilatéraux. Au niveau national, la France travaille sur la mise en place de mécanismes diversifiés de soutien aux entreprises, ainsi que sur **l'extension du mandat d'intervention de l'AFD dans le pays.**

Le soutien à l'Ukraine s'exprime également au niveau **des régions**, comme avec la région de Tchernihiv dans laquelle sont mises en œuvre des actions articulées de soutien humanitaire, de résilience et de reconstruction. En ce qui concerne les **activités des ONG présentes en Ukraine**, celles-ci font un travail indispensable qui vient s'ajouter à la mobilisation forte et soutenue des collectivités territoriales depuis le choc du 24 février.

Les **entreprises françaises sont également très présentes en Ukraine** et disposent de savoir-faire essentiels pour la reconstruction. Elles sont les premiers employeurs étrangers en Ukraine avec près de 30 000 salariés. Si des grands groupes sont présents, la reconstruction se fera également par la **mobilisation des PME**. L'action de la France se décline ainsi sur un ensemble de composantes qui permet de développer une **expertise et une réponse multimodale.**

A. LOURIE, Groupe SOS, a souligné dans le contexte ukrainien **l’effacement de la frontière entre humanitaire et développement**. Il a constaté que beaucoup de structures de l’ESS et entrepreneurs à impact en Ukraine le saisissent pour des projets qui ne sont pas de nature humanitaire. Faisant souvent preuve de forte capacité **d’innovation sociale**, celles-ci continuent à se développer en dépit de la guerre, et sont un vivier de reconstruction incontournable, mais restent cependant **peu soutenues**, malgré des engagements pris au niveau international (Résolution ONU sur l’ESS) et malgré les sollicitations de coopération nombreuses émanant de la société civile.

R. TOUROUDE, Fédération nationale des travaux publics et MEDEF, a rappelé le rôle de premier rang joué par les entreprises françaises en matière de BTP à l’échelle internationale et l’importance de **les associer aux efforts déployés en matière de reconstruction**. Si beaucoup de sous-traitants sont déjà présents dans les instances dans lesquelles se programment les efforts en matière de résilience (Forum *Rebuild Ukraine*), les grandes entreprises restent encore peu visibles dans le contexte difficile que représente l’Ukraine. La FNTP a élaboré un ensemble de **recommandations** pour faciliter l’action des entreprises qui ont été adoptées depuis par la fédération européenne et la fédération mondiale du bâtiment : elles ont donc vocation à être soutenues par les gouvernements et les institutions financières, dans un contexte de respect des règles de concurrence et de transparence conformes aux standards internationaux. M. TOUROUDE a également mentionné le **souhait du Barreau de Paris d’être associé au groupe de travail d’Expertise France relatif à l’ « Influence par le droit »**. Il s’est également interrogé sur le **mandat d’action accordé à l’AFD en Ukraine**.

T. MAURICET, Première Urgence Internationale (PUI), a souligné la **baisse des ressources humanitaires** en cette deuxième année de conflit. La forte présence de PUI lui permet de mettre en lumière des besoins humanitaires toujours importants sur place. L’association a rappelé que la **reconstruction ne peut être sur-anticipée**. Les besoins humanitaires sont également forts dans les territoires russes alors que le deuxième hiver a démarré. M. Mauricet a aussi souligné les difficultés rencontrées par les associations – au regard des politiques de conformité mises en œuvre – pour transférer des fonds en Ukraine, ce qui rend l’action humanitaire plus difficile.

Réagissant au point soulevé en matière de reconstruction, **la Secrétaire d’Etat Zacharopoulou** a précisé que celle-ci devait s’entendre dans **la perspective et en accompagnement du processus d’adhésion de l’Ukraine à l’Union européenne**.

En réponse à ces interventions, **P. HEILBRONN** a rappelé que les Ukrainiens sont également attachés à la **dimension sociale de la reconstruction, en complément de la reconstruction des services essentiels** (accès à l’eau, électricité, etc.), champs sur lesquels le CDCS se prépare dès à présent à faire davantage en matière de soutien. Sur la question de **l’innovation sociale**, il a salué la créativité des Ukrainiens, émettant le souhait que le soutien apporté à la société civile via les financements européens, en cours de déploiement par Expertise France, puisse dynamiser leurs efforts. Sur la **présence des entreprises du BTP**, il a confirmé qu’il s’agissait d’un marché sur lequel les entreprises étaient très présentes à titre exploratoire mais que certaines d’entre elles étaient également déjà actives dans des projets de reconstruction. Elles ont pu contribuer dans la région de Tchernihiv à reconstruire 32 ponts des 36 détruits depuis le début du conflit. Ce volontarisme est appuyé par le Président, qui a récemment rappelé que le temps de la reconstruction était d’ores et déjà venu, même s’il est prévisible que la transformation se déroule sur plusieurs décennies. Beaucoup de décisions se prennent dès aujourd’hui, comme en témoignent les relations actives qu’entretiennent avec les autorités les grands donateurs et nos entreprises.

K. ABITOR, ETD, a indiqué que les événements récents au Sahel sont venus remettre en cause des modes d'action établis depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, au Niger, au Burkina Faso et au Mali, les modèles de développement mis en avant par les putschistes sont discutables tandis que le modèle de soutien qui était offert par la France demeure salué pour le rôle qu'il avait su réserver **au soutien de la société civile**. Cependant, les ONG françaises ont vu leurs programmes suspendus en application des choix politiques. Pour K. ABITOR, la **tradition francophone et francophile de ces pays** justifie que la France soit parmi les premiers pays à agir en matière d'aide. Il a également rappelé que **les droits humains sont fragilisés à la suite des putschs** tandis que l'extrémisme grandit, nourri par les situations de précarité et de vulnérabilité sociale que l'action des OSC permettait de contenir en luttant notamment contre les violations des droits humains.

M. DEROLEZ, CRID, prenant la parole au nom de l'ensemble du collège associatif, a fait part de son **extrême inquiétude vis-à-vis des populations vulnérables et des OSC dans la zone sahélienne**. Même lorsqu'un arrêt total de l'activité humanitaire n'est pas constaté, comme au Niger et au Burkina, un **certain « flou » sur l'application des directives en matière d'aide** a conduit à la fermeture de plusieurs projets et à des difficultés croissantes pour les populations locales bénéficiaires. Ceci entraîne une **fragilisation des acteurs de la société civile**, qui sont par nature les premiers acteurs de la cohésion sociale et les moteurs d'une volonté de s'opposer à des régimes putschistes. Satisfaites que l'indépendance de l'action des ONG soit consacrée dans le cadre de la loi relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOPDSLIM), elle a également souligné **l'enjeu d'associer tous les acteurs de la société civile** (humanitaire, développement, droits humains) aux **discussions relatives à l'avenir de la relation que pourra entretenir la France avec le Sahel**.

S. BREYSSE, Solthis, a souligné l'importance de **dépolitiser l'aide transitant par les OSC**. Il a rappelé que le premier projet de Solthis, qui ferme aujourd'hui ses activités au Mali après vingt ans sur place, s'était d'abord construit autour du jumelage entre deux hôpitaux maliens et français.

H. AREVALO, Occitanie Coopération, a rappelé que les relations de la France avec le Sahel s'articulent également au niveau des **territoires**, avec près de 200 collectivités territoriales qui constituent autant de ponts. Les mesures prises en matière de blocage des financements ou les mesures administratives en matière de visa (mobilité étudiante, artistes) alimentent une **incompréhension et un sentiment antifrançais susceptible de générer des risques de contagion**. Le MEAE doit envisager toutes les solutions permettant **d'entretenir le dialogue**, au-delà des tensions diplomatiques.

H. JULIEN-LAFERRIERE, Partenariat français pour les villes et les territoires (PFVT), a indiqué que la distinction entre humanitaire et développement était moins pertinente que **la distinction entre aide budgétaire directe et aide-projet**. Sur la **coopération décentralisée**, il a salué la possibilité pour les collectivités de poursuivre leur action mais a souhaité interroger le ministère sur le **niveau de risque juridique** qui devrait être porté par les collectivités, ainsi que sur les soutiens qui pouvaient être envisagés en convention avec le MEAE.

M. TOUPEISSANT, FORIM, a exprimé au nom des associations diasporiques membres de son réseau le sentiment d'« écoeurément » provoqué par le projet de loi immigration et par l'arrêt de l'APD au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Il estime que la politisation de l'APD place les populations vulnérables en position de premières victimes et a fait part de la complète incompréhension relative à l'arrêt de l'APD, qui a pour conséquence de désorganiser les OSC. Les associations diasporiques du FORIM originaires de ces pays expriment leur forte désapprobation par rapport à ces décisions. Elles souhaitent être écoutées et consultées, pour promouvoir un message de paix.

En réaction à ces propos, la **Secrétaire d'Etat ZACHAROPOULOU** a pris note des positions exprimées, tout en invitant les partenaires de la société civile à interroger leurs modes de faire au Niger, au Burkina Faso et au Mali. Elle a rappelé que, dans la région du Sahel, **l'APD de la France a atteint 421 M EUR en 2022**, en dehors de l'aide multilatérale à des projets tels que « *Education cannot Wait* », représentant une enveloppe de 40 M EUR de financements octroyés par la France, dont une partie est *in fine* attribuée à des pays de la zone sahélienne. Elle a réfuté l'accusation d'abandon des populations en rappelant **le maintien de l'aide humanitaire**. En matière de **migration**, elle a rappelé que l'établissement d'un lien entre coopération migratoire et développement n'est pas opératoire, et que **le ministère n'est pas favorable au principe d'une conditionnalité négative de l'APD**, en dépit des débats qui peuvent se tenir au sein de l'Union européenne et du Parlement. En revanche, les aides budgétaires peuvent être facilement suspendues en cas de besoin.

– Territoires palestiniens –

F. EL K'HIEL, Commune d'Arbaoua, considère que la France a un grand rôle à jouer et a salué les propos de la Secrétaire d'Etat indiquant la nécessité **de renforcer l'aide en direction des territoires palestiniens**. Elle s'est inquiétée cependant que cette aide ne puisse avoir un impact mesurable et arrive aux populations vulnérables en l'absence de stabilité politique. Avec cet objectif en vue, elle a rappelé que la France avait un rôle important à jouer auprès du Conseil de sécurité pour **voter et veiller à la mise en œuvre des résolutions prises**, pour défendre les droits des hommes, des femmes et des enfants. Elle a émis le souhait que la France **œuvre à une solution politique à deux Etats**.

En réaction à ces propos, la **Secrétaire d'Etat ZACHAROPOULOU** a rappelé le soutien de la France à **une solution à deux Etats pour une paix durable dans cette zone**.

M. DEROLEZ, CRID, a témoigné, à travers les contacts réguliers établis avec la société civile locale, de la **gravité de la situation**, que ce soit à Gaza, en Cisjordanie mais également en Israël pour les organisations de lutte pour les droits humains. Soulignant l'enjeu d'éviter un embrasement total dans le pays et la région, elle a souligné la nécessité d'une **réponse durable**. Elle a estimé qu'en tant qu'organisation de la société civile, il ne lui appartenait pas de se prononcer sur la solution politique, mais qu'il lui appartenait d'abord de porter haut le devoir de **défendre les droits humains, la condamnation de la colonisation et du système d'apartheid** ainsi que l'impunité qui ont contribué à faire émerger la situation qui est aujourd'hui regrettée par tous.

E. MOREL, FIDH, a indiqué que son réseau d'OSC comprenait de nombreuses organisations présentes en Israël et en Palestine. Rappelant que la France était signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, elle a indiqué qu'elle avait un rôle important à jouer en la matière par la **mobilisation de régimes de sanctions, d'outils d'embargos sur la circulation des armes et d'assistance au processus de documentation des atrocités** pouvant être assimilées à un **génocide**, à Gaza, mais également en territoire israélien et en Cisjordanie.

II) Mise en œuvre du CICID

O. BRUYERON, Coordination SUD, a déploré qu'hormis les priorités données aux services sociaux de base, **le CICID i/ renvoie à 2030 l'objectif des 0,7% du RNB, ii/ ne mentionne pas le soutien aux OSC, iii/ ne tienne pas compte du besoin fort de centrer l'APD sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables et iv/ et ne cherche pas à faciliter l'accès à des financements permettant la mise en œuvre des ODD**. M. Bruyeron s'est dit préoccupé quant à un éventuel revirement par rapport à la mise

en œuvre de la loi d'août 2021. **Alors que l'APD est censée être déliée, il a déploré que la politisation de son emploi soit au contraire renforcée**, comme le montraient les prises de positions de la France au Sahel, de parlementaires sur Gaza, ou encore le projet de loi sur l'immigration. Il s'est interrogé sur la représentation des OSC au sein de la commission d'évaluation, qui devrait permettre des débats de fond. Il a rappelé que les attentes étaient fortes sur la loi de programmation d'août 2021, qui devait continuer de prévaloir notamment s'agissant du respect de ses ambitions vis-à-vis **du droit d'initiative et du soutien à la société civile** et de la progression visant à tendre vers la moyenne des pays de l'OCDE concernant les montants de l'APD transitant par les OSC.

S. TREYER, IDDRI, a salué l'avancée importante que constituait l'instauration de la commission d'évaluation, notamment en matière de redevabilité. Il a souligné **le rôle de la recherche académique dans les pays partenaires** de notre politique d'investissement solidaire et durable, tout comme celui des **organes de coopération scientifique et des instituts de recherche français**, qui avaient beaucoup à apporter en termes de robustesse des évaluations. Son collègue se tenait à disposition pour contribuer aux travaux de la commission et mener une réflexion sur les mécanismes de consultation.

C. DESIANO, FGTA-FO, a relevé que la politique de solidarité internationale de la France s'orientait de façon plus marquée vers les entreprises et les intérêts économiques français, ce qui était présenté comme relevant de la nécessité de mobiliser les ressources du secteur privé pour l'atteinte des ODD. Cette mobilisation devrait suivre un principe équilibré et juste, **assorti d'objectifs sociaux de renforcement des sociétés civiles**. La **mobilisation de ressources privées ne saurait se substituer à celles des ressources publiques**. La mise en œuvre d'une politique fiscale adéquate en France et en Europe était nécessaire. Enfin, **un bilan complet de la politique de la France au Sahel** devait être réalisé, afin d'être en mesure de rebâtir des relations bilatérales pour une meilleure efficacité de l'aide.

Pour **B. GARRETTE, Fondation Pierre Fabre**, l'élargissement à la philanthropie en vue de l'atteinte des ODD passait par la création d'outils adaptés. Pour l'heure, les fondations d'entreprise ne trouvaient pas de réel terrain pour pouvoir contribuer et cofinancer des projets d'envergure. Les fondations, très présentes en Afrique francophone et dans les pays du Sahel, réclamaient davantage de clarification quant à l'approche retenue vis-à-vis des OSC locales. Mme Garrette s'associait à la demande de clarification sur la manière **d'intégrer les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, qui pouvaient localement être représentés par des ONG locales mais aussi par des entreprises sociales.

La **Secrétaire d'Etat** a rappelé sa **volonté de coordonner l'ensemble des acteurs dans un contexte mondial difficile, agressif, empreint d'un climat anti-occidental**. Au niveau européen, elle a souligné la reconnaissance de l'expertise de la France et des OSC françaises. Elle a incité les OSC à élargir leur périmètre d'intervention en Afrique. Par ailleurs, l'esprit de la loi de programmation de 2021 était respecté. Des discussions étaient en cours avec la Cour des comptes, pour **une mise en place rapide de la commission d'évaluation**. La Secrétaire d'Etat a insisté sur l'engagement inédit du Président de la République et du Gouvernement depuis 2017 en matière de solidarité internationale. Les financements publics, à eux seuls, ne permettraient pas de répondre aux défis qui se posent. **Des financements privés devaient être mobilisés**, comme démontrés par les travaux menés lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial organisé par la France au mois de juin dernier.

O. RICHARD, DGM2, a souligné les **efforts importants du Gouvernement** : i/ 0,7% du RNB en 2030 demeurait un objectif fort, ii/ la France était devenue le 4^{ème} bailleur de fonds en matière d'APD, iii/ au moins 50% de l'effort financier bilatéral de l'Etat serait consacré aux PMA dès 2024, ce qui traduisait bien notre soutien aux populations vulnérables. Par ailleurs, **l'enveloppe I-OSC était en constante augmentation**, le droit d'initiative était consacré dans la loi et **les OSC locales avaient désormais la possibilité de s'adresser au guichet I-OSC de l'AFD**. La mobilisation du secteur privé se voulait

additionnelle, et non pas en substitution de l'APD. La société civile française et locale était associée à notre politique de solidarité internationale à travers les **conseils locaux du développement** au niveau local et ses échanges réguliers avec DGM/CIV au niveau central.

S. BOBIN, DGT, a indiqué qu'un mandat d'intervention de l'AFD en Ukraine était en cours d'instruction et qu'une mission avait été lancée sur place afin de recueillir les besoins. Expertise France et Proparco se trouvent par ailleurs déjà en mesure d'intervenir sur le terrain. **L'APD reste une politique d'influence et de promotion de nos valeurs**. L'aide apportée par le canal européen est primordiale à ce titre : le projet Global Gateway de l'UE est un levier important de promotion de nos actions et de nos opérateurs.

T. MELONIO, AFD, a confirmé que les modalités d'intervention de l'AFD en Ukraine étaient en cours d'examen. L'AFD poursuivait son action de façon transparente, avec des règles anti-corruption fortes. Le projet Global Gateway de l'UE illustre bien cette politique à la fois de développement et d'influence que souhaitait promouvoir l'AFD à travers l'action de nos opérateurs et de nos entreprises en Ukraine. Proparco était déjà en mesure d'intervenir en Ukraine, tout comme Expertise France qui intervenait en matière de coopération judiciaire pour contribuer aux investigations sur les crimes de guerre. A ce sujet, l'AFD avait bien pris note du souhait du Barreau de Paris d'y être associé. L'AFD a indiqué qu'environ 75% des projets OSC au Sahel avaient pu redémarrer. Dans le cas du Mali, il convenait toutefois de souligner que l'interdiction des financements internationaux vers les OSC était une décision du gouvernement malien. Enfin, depuis 1999, le groupe AFD avait investi 500M d'euros, à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les polémiques sur l'utilisation de matériels par des groupes terroristes était infondées.

III) Contribution de la société civile à la diplomatie climatique française

M. KERAMANE, BNP Paribas, a souligné que le bilan mondial qui sera établi lors de la COP28 devra permettre de définir une stratégie ambitieuse pour 2025-2035, et notamment s'accorder sur un triplement des capacités mondiales en matière **d'énergies renouvelables**. Elle appelle la France à œuvrer pour une **transition juste et équitable**, qui protège les plus vulnérables et renforce la résilience collective aux crises, et qui réduise les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'énergie.

S'exprimant au nom du **Réseau Action Climat**, **C. DUFLOT (Oxfam France)** a interrogé la Secrétaire d'Etat sur la position que la France adopterait à la COP28 **sur la fin des énergies fossiles** et a insisté sur la nécessité de triplement des capacités mondiales en matière d'énergies renouvelables. Elle a appelé à un engagement ferme de la France sur la **question de l'accès aux énergies**. Les crises de la dette pèsent sur les pays les plus vulnérables à la crise climatique et cette accumulation de risques devait obliger les pays donateurs à des engagements forts sur ces questions financières. Mme Duflot a rappelé **l'importance d'œuvrer à l'atteinte de l'objectif des 100 milliards par an pour le climat avant 2025**. Ces investissements demeurent insuffisants au regard de la responsabilité historique des pays émetteurs, alors que la demande de justice climatique se fait croissante. Elle s'est faite l'écho de la demande de la société civile **que soient prises en compte l'ensemble des émissions héritées qui provoquent le changement climatique**, et que cela se traduise par une responsabilisation accrue et un engagement fort des pays concernés dans la lutte contre le changement climatique. Le texte actuel sur les pertes et dommages est jugé insuffisant.

S. SCHULZ, Econnext, a souligné l'excellente coopération franco-allemande en matière de diplomatie climatique, notamment dans la préparation de la COP. Elle s'est inquiétée du **risque de perturbation**

des négociations de la COP du fait de la situation au Proche-Orient et a insisté sur l'importance de la **prise en compte de la société civile**, notamment issue du Sud Global, pendant les négociations.

B. LAVILLE, Comité 21, s'est inquiétée de la **prégnance des questions énergétiques** par rapport aux questions strictement climatiques lors des COP ; elle a rappelé le consensus scientifique illustrant le décalage entre les actions entreprises et ce qu'il faudrait faire pour faire face au changement climatique ; le **prix du carbone** doit être sensiblement augmenté et il convient de ne pas céder au découragement, notamment sur l'utilité des COP, alors que l'objectif des 1,5 degrés semble désormais irréaliste. Selon le PNUE, les financements en faveur de l'adaptation ont diminué de 15% alors que la COP26 de Glasgow avait appelé à leur triplement. La France devra porter à la **COP un message fort en faveur de l'adaptation, et découpler cette question de celle des pertes et préjudices**.

M. COLLIGNON, MEAE/DDD/CLEN, a répondu à ces interventions en rappelant **l'ambition française et européenne pour la COP28** : (i) un objectif de **sortie progressive des énergies fossiles** ; (ii) un objectif de **pic des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici 2025** ; (iii) un **objectif mondial de capacité d'électricité décarbonée et d'efficacité énergétique d'ici 2030** et (iv) **l'alignement des flux financiers internationaux sur un développement bas-carbone et résilient au changement climatique**.

En matière de **financement pour le climat, la France est déterminée à contribuer à l'atteinte de l'objectif des 100 milliards**. L'UE et ses États membres sont les principaux contributeurs à la finance climat internationale. Ils ont mobilisé en 2021 23 milliards d'euros et encouragent les principales économies développées à contribuer à leur juste part à la mobilisation des financements internationaux pour le climat. En 2020, le Président de la République s'est engagé à augmenter les financements climat mobilisés par la France pour atteindre 6 milliards d'euros par an de 2021 à 2025, dont un tiers consacré à l'adaptation. Ces engagements ont été tenus en 2021 avec 6,1 milliards d'euros dont 2,2 milliards pour l'adaptation. En 2022, la France a fourni 7,6 milliards d'euros de financements climat, dont 2,6 milliards d'euros pour l'adaptation, ce qui représente un dépassement d'environ 25% de l'objectif fixé par le Président de la République fin 2020. La **France est le troisième contributeur au Fonds vert pour le climat** pour la période 2024-2027 avec une contribution annoncée de 1,61 milliard d'euros. La France soutient une augmentation des financements dédiés aux **solutions fondées sur la nature et la convergence des financements pour le climat et la biodiversité**. Elle s'est engagée à ce que 30% de ses financements climat bilatéraux présentent aussi des bénéfices pour la biodiversité en 2030 et à horizon 2025 en ce qui concerne l'AFD. Il demeure nécessaire de faire plus et mieux pour aider les pays les plus vulnérables au changement climatique à faire face **aux pertes et préjudices**. La France en est consciente et s'efforce de renforcer son action sur l'ensemble du continuum en la matière.

T. MELONIO, AFD, a rappelé que la France a œuvré à la mobilisation de 1,2 milliards d'euros de finance privée en 2022, portant à **8,8 milliards d'euros les financements français en faveur du climat pour les pays en développement** pour cette même année.

IV) Evaluation du CNDSI

F. CHOLE, Délégué pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse, a présenté les objectifs, la méthodologie et le calendrier prévu pour **l'évaluation du CNDSI**, commanditée à l'occasion des 10 ans du CNDSI et dont les recommandations permettront d'accompagner le renouvellement des mandats prévu à l'été 2024.

A titre **rétrospectif**, l'évaluation doit permettre d'estimer les résultats produits par le CNDSI en termes de concertation d'acteurs et d'effets sur la politique de développement. A titre **prospectif**, l'évaluation doit permettre d'identifier des pistes d'amélioration de son organisation et son fonctionnement pour renforcer la capacité du CNDSI à accomplir ses missions.

J.B CAZAUBON, Régions de France, a rappelé la demande des associations de collectivités (Régions de France, Départements de France et AMF notamment) d'être associées aux travaux d'évaluation. Les associations de collectivités attendent de celle-ci qu'elle permette d'apporter au CNDSI plus de souplesse, de représentativité et de complémentarité avec la CNCD.

V) Points divers d'information

F. GAVE, Représentant spécial pour la RSE (responsabilité sociale des entreprises) et la dimension sociale de la Mondialisation, a présenté les travaux initiés en interministériel dans le cadre du suivi de la réunion plénière du CNDSI de juin 2023 consacrée à la **valorisation de l'ESS dans le développement et la solidarité internationale**. Un recensement des moyens de soutien à l'internationalisation du secteur est en cours. **Les acteurs de la société civile seront invités à échanger sur ce recensement et autour de propositions mi-décembre, en format hybride.**

Il a rappelé le soutien de la France à la bonne prise en compte de la résolution ONU adoptée le 18 avril. La France a proposé qu'elle soit prise en compte dans la nouvelle **résolution sur les coopératives dans le développement social**. Cette résolution prévoit notamment que 2025 soit l'année internationale des coopératives. La France a également octroyé une **contribution volontaire à la CNUCED** (qui assure le co-secrétariat du groupe de travail inter-agences des Nations unies sur l'économie sociale et solidaire) pour soutenir immédiatement les travaux de mise en œuvre de la résolution ESS, en adéquation avec les priorités du MEAE en faveur de l'essor du secteur à l'international et du renforcement des écosystèmes de l'ESS dans nos pays partenaires.

F. CHOLE a présenté le **projet de stratégie relative à l'action internationale de la France dans le domaine de la gouvernance territoriale**, dont la rédaction est pilotée par DGM/GOUV. L'objet de la stratégie est d'identifier comment accompagner de la manière la plus **optimale les autorités nationales et locales partenaires, en particulier celles bénéficiaires de notre aide publique au développement, face aux enjeux de gouvernance de leurs territoires**. Le périmètre retenu est large ; il prend en compte l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains, ruraux ou périurbains ; et aborde l'ensemble des enjeux auxquels ces espaces sont confrontés : phénomène d'urbanisation croissante, attractivité des territoires ruraux, mise en œuvre opérationnelle de la décentralisation, etc.

Une consultation de la société civile prenant la forme d'une réunion élargie exceptionnelle du CNDSI sera organisée début 2024.

O. RICHARD, DGM2, a conclu la séance en remerciant les membres pour leur participation et en indiquant que la date de la prochaine séance plénière serait communiquée début 2024./.